

Chapitre 9

LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES IMPORTANTS

MISE EN CONTEXTE

L'APPROCHE DE PLANIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET
DES INFRASTRUCTURES IMPORTANTS

LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES
IMPORTANTS

LES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES DANS LA
MRC DE PORTNEUF

CHAPITRE 9

9.1) MISE EN CONTEXTE

Les équipements et les infrastructures constituent des intrants majeurs en matière de planification régionale. Leur nature et leur localisation ont des effets structurants sur l'organisation physique du territoire. L'attraction qu'ils exercent entraîne, règle générale, l'implantation d'autres services à proximité. Le rôle des équipements et des infrastructures est de répondre aux besoins de nature locale et régionale et d'assurer un service adéquat et de qualité à l'ensemble de la population.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule qu'un schéma d'aménagement et de développement doit indiquer la nature des équipements et des infrastructures importants qui existent sur le territoire de la MRC ainsi que l'endroit où ils sont situés. Le schéma d'aménagement et de développement doit également indiquer la nature des nouvelles infrastructures et des nouveaux équipements importants dont la mise en place est projetée, ainsi que l'endroit approximatif où ils seront situés.

Le présent chapitre traite des équipements et des infrastructures importants localisés sur le territoire de la MRC de Portneuf. Celui-ci présente d'abord l'approche retenue en vue de leur identification de même que la classification qui en découle. Suivra par la suite la présentation des équipements et des infrastructures existants, de même que ceux qui constituent des projets à être mis en place sur le territoire. Enfin, le présent chapitre traitera de certaines problématiques particulières rencontrées sur le territoire.

Les équipements et les infrastructures structurants au plan de l'organisation du territoire sont représentés à la carte 9.1 en annexe cartographique alors que les projets sont illustrés à la carte 9.2 apparaissant à la fin du présent chapitre. Il est à noter que les cartes associées aux équipements et aux infrastructures de transport importants sont incluses au chapitre 8.

9.2) L'APPROCHE DE PLANIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES IMPORTANTS

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les équipements et les infrastructures qualifiés d'importants représentent « *tout équipement ou infrastructure susceptible d'intéresser les citoyens ou contribuables de plus d'une municipalité ou qui est mis en place par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou mandataires, par un organisme public ou par une commission scolaire.* »

Afin d'encadrer l'identification des équipements et des infrastructures importants situés sur son territoire, la MRC de Portneuf a adopté une approche de planification basée sur une série d'objectifs et de critères. Cette approche tient compte des choix d'aménagement définis au chapitre 3. Les orientations qui servent de cadre de référence à la détermination des équipements et des infrastructures importants sont les suivantes :

- *Définir les équipements et les infrastructures structurants du territoire régional et les éléments de support importants pour les collectivités locales.*
- *Favoriser une implantation stratégique des équipements et des services à caractère public sur le territoire.*

9.2.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Pour encadrer l'identification des équipements et des infrastructures, il importe d'abord de définir de manière plus précise la notion d'équipements et d'infrastructures. Les équipements réfèrent à des éléments ponctuels au plan spatial qui sont utilisés pour desservir la population. Il peut s'agir d'un bureau de poste, d'un centre hospitalier ou d'un lieu d'enfouissement sanitaire. Quant à la notion d'infrastructure, celle-ci fait référence aux ouvrages et aux réseaux qui servent de support à la vie collective. Il peut s'agir d'une ligne de transport hydroélectrique, d'un gazoduc ou d'une piste cyclable par exemple. Enfin, il importe de préciser qu'un élément peut à la fois être défini comme étant un équipement, tout en faisant partie intégrante d'une infrastructure. Mentionnons à cet égard le cas d'un poste de répartition localisé sur le corridor d'une ligne de transport d'énergie.

La planification des équipements et des infrastructures sur le territoire de la MRC de Portneuf se doit de répondre à la fois aux exigences de la *Loi sur l'aménagement*

et l'urbanisme et aux besoins spécifiques de la région. Afin de déterminer les équipements et les infrastructures importants existants ou projetés situés sur son territoire, la MRC de Portneuf formule les objectifs généraux suivants :

- ⇒ *Identifier les équipements et les infrastructures qui conditionnent l'organisation du territoire à l'échelle tant régionale que locale;*
- ⇒ *Déterminer les équipements et les infrastructures répondant aux besoins de la collectivité;*
- ⇒ *Maintenir les équipements dont la présence raffermie le sentiment d'appartenance à la communauté;*
- ⇒ *Appuyer les initiatives du milieu en matière de développement économique régional;*
- ⇒ *Créer un cadre de référence pour les élus lors de décisions relatives à l'implantation ou au maintien de certains équipements et infrastructures.*

9.2.2 LES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

L'approche de planification retenue par la MRC de Portneuf pour déterminer l'importance des équipements et des infrastructures existants ou projetés sur son territoire repose sur les critères d'aménagement ci-dessous. Pour être reconnus, les équipements et les infrastructures existants doivent répondre à au moins l'un de ces critères. La conformité à plusieurs critères a pour effet de renforcer le caractère « important » attribué à l'élément en cause.

En ce qui a trait aux équipements et aux infrastructures projetés, ceux-ci sont définis à partir des mêmes critères, auxquels s'ajoutent des conditions additionnelles. Dans tous les cas, les projets d'équipements et d'infrastructures à mettre en place par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou mandataires, par un organisme public ou une commission scolaire devront être reconnus au schéma d'aménagement et de développement et dans les instruments d'urbanisme des municipalités.

Tableau 9.1 : Les critères d'identification des équipements et des infrastructures importants

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES EXISTANTS	ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES PROJETÉS (CRITÈRES ADDITIONNELS)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Présenter ou posséder une vocation régionale</u> La desserte doit s'étendre à un grand nombre de municipalités. Ce critère va au-delà du simple caractère intermunicipal basé sur des ententes entre deux municipalités ou sur le fait qu'ils intéressent les citoyens et les contribuables de plus d'une municipalité. Le rayonnement régional de l'équipement ou de l'infrastructure doit être significatif. ▪ <u>Avoir un effet structurant</u> La localisation de l'équipement ou de l'infrastructure doit avoir un impact important sur l'organisation de l'espace régional et son développement futur. Ils doivent avoir pour effet de conditionner le développement. ▪ <u>Représenter un élément nécessaire à la vie de la collectivité</u> Les équipements et les infrastructures doivent répondre aux besoins communautaires de l'ensemble ou d'une bonne partie de la population locale ou régionale. ▪ <u>Posséder un caractère unique et représenter un attrait important</u> Le fait d'être unique dans la région et de représenter un attrait important dans la MRC doit être considéré. Le caractère unique d'un équipement ou d'une infrastructure se détermine de deux manières : l'élément est le seul existant dans la région et ses caractéristiques le rendent unique. ▪ <u>Être mis en place par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou mandataires, par un organisme public ou par une commission scolaire (LAU, article 5).</u> La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est très clair en ce qui a trait à la reconnaissance des équipements et des infrastructures de propriété publique. Ceux-ci sont habituellement implantés pour le bénéfice de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être soutenu par un organisme ou un groupe de personnes et être appuyé par une étude démontrant la pertinence ou la faisabilité du projet ou encore bénéficier d'une base de financement suffisante en vue de sa réalisation. ▪ Avoir déjà établi un consensus régional sur l'utilité du projet.

9.2.3 LA CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES IMPORTANTS

Dans le cadre de la planification des équipements et des infrastructures, la MRC de Portneuf distingue ces derniers en fonction de catégories ou de grands groupes. Cette approche répond aux exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui demande aux MRC d'indiquer la nature des équipements et des infrastructures importants existants ou projetés sur le territoire. Le tableau 9.2 à la page suivante identifie les domaines d'activités où l'on recense ou prévoit l'établissement d'équipements et d'infrastructures sur le territoire de la MRC de Portneuf. Des objectifs particuliers destinés à encadrer les interventions de la MRC quant au maintien, à l'amélioration ou au développement de ces équipements et de ces infrastructures sont associés à chacun des thèmes considérés.

En plus d'appartenir à des domaines d'activités distincts, les équipements et les infrastructures identifiés au tableau 9.2 sont classés selon deux ordres d'importance qui permettent de préciser l'impact régional associé à chaque équipement ou infrastructure reconnu au schéma d'aménagement et de développement. Les équipements et les infrastructures sont présentés en tant qu'éléments structurants au plan de l'organisation du territoire ou, dans un deuxième temps, en tant qu'éléments de support pour la collectivité. Cette classification permet de distinguer les équipements et les infrastructures à caractère régional de ceux qui ont un pouvoir attractif qui se situe à un niveau davantage local. Cette façon de faire permet de traduire les volontés des intervenants tant régionaux que locaux et ainsi d'atteindre les objectifs fixés au schéma d'aménagement et de développement.

Tableau 9.2 : Les équipements et les infrastructures importants

ÉLÉMENT STRUCTURANT AU PLAN DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE		ÉLÉMENT DE SUPPORT		OBJECTIFS
EXISTANT	PROJETÉ	EXISTANT	PROJETÉ	
Administration Bureaux d'administration gouvernementale; Bureaux d'administration régionale.	<ul style="list-style-type: none"> Implantation d'un poste de la Sûreté du Québec à Pont-Rouge. 	Bureaux de poste.		<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les équipements publics ou parapublics qui répondent sur une base régionale aux besoins de la MRC; Assurer une desserte efficace des services à la population.
Éducation Le réseau des écoles primaires et secondaires, incluant les centres de formation.				<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les équipements publics du réseau d'éducation primaire et secondaire présents dans la région; Améliorer les conditions de service éducationnel en regard de l'évolution des besoins.
Santé et services sociaux <u>Centre de santé et de services sociaux de Portneuf (CSSS de Portneuf) et ses composantes :</u> - Hôpital régional de Portneuf (HRP); - Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD); - CLSC.	<ul style="list-style-type: none"> Centre d'hébergement et de soins de longue durée à Pont-Rouge. 	Autres établissements de soutien dans le domaine de la santé et des services sociaux (maisons de jeunes, établissements privés d'aide aux personnes, centres de ressource-famille, centre de carrefour jeunesse, centre de la petite enfance, etc).		<ul style="list-style-type: none"> Préserver les équipements de santé et de services sociaux afin de répondre adéquatement aux besoins des communautés locales; S'adapter aux nouvelles problématiques engendrées par la reconfiguration du réseau de la santé et par l'évolution de la structure démographique régionale.
Tourisme et récréation <u>Parcs et territoires récréatifs</u> - Réserve faunique de Portneuf; - Zec Batiscan-Neilson; - Zec de la Rivière-Blanche; - Zec de la rivière Jacques-Cartier; - Parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf; - Parc régional des lacs Long et Montauban; - Vallée du Bras-du-Nord <u>Ports de plaisance</u> - Marina de Neuville; - Parc récréonautique de Portneuf.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en valeur du parc régional des lacs Long et Montauban; Poursuite du développement de la vallée du Bras-du-Nord; Parc linéaire riverain en bordure du fleuve Saint-Laurent. 	Équipements de loisirs d'envergure (aréna, golf, centre de ski, piscine, etc); L'ensemble des sites touristiques de la région; Autres équipements permettant l'accès public aux plans d'eau; Les infrastructures d'accueil et d'information touristique.	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du développement du secteur des gorges à Saint-Alban; Restauration et mise en valeur du site riverain compris entre le quai des Écureuils et la chute du Grand Ruisseau (Donnacona); Mise en valeur du mont Saint-Bernard (Saint-Léonard-de-Portneuf). 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la mise en valeur des attraits et du potentiel récréo-touristique portneuvois; Favoriser le maintien, l'amélioration et le développement de l'accessibilité publique aux plans d'eau; Assurer le rayonnement touristique de la région.
Culture L'ensemble des lieux et établissements d'envergure régionale permettant la diffusion, la conservation et le développement du patrimoine culturel.	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du développement du réseau muséal de Portneuf. 	Lieux et établissements culturels d'envergure locale permettant la diffusion, la conservation et le développement du patrimoine culturel (maison de la culture, bibliothèque, lieu d'exposition, salle paroissiale, théâtre local, etc.).		<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'éclosion culturelle régionale; Doter la région d'équipements destinés à mettre en valeur la spécificité de son histoire et de son patrimoine.
Énergie et communications L'ensemble des installations électriques, de gaz, de câblo-distribution, de radiophonie et de téléphonie.	<ul style="list-style-type: none"> Démantèlement de l'ancien poste 69-25/12 kV à Donnacona; Démantèlement du poste de Neuville et de la ligne le reliant au poste Donnacona; Service Internet haute vitesse. 			<ul style="list-style-type: none"> Consolider les infrastructures qui, dans la région, permettent la transmission des communications et la desserte énergétique; Assurer une armature régionale fonctionnelle.
Gestion des matières résiduelles Lieux d'enfouissement sanitaire et dépôt de matériaux secs; Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de Deschambault; Ressourcerie de Portneuf.	<ul style="list-style-type: none"> Éco-centre régional (matériaux secs et encombrants, RDD, métaux, ferrailles, autres). 	Les installations d'assainissement des eaux usées (Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Basile, Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Raymond, Saint-Ubalde); Réseaux d'aqueduc et égout.		<ul style="list-style-type: none"> Consolider les équipements de service à la collectivité; Prolonger la durée de vie des sites d'enfouissement existants en appuyant les initiatives dans le domaine de la récupération et du recyclage.
Industrie Éco-parcs industriels; Centre de création d'entreprises; Carrefour de la nouvelle économie (CNE).	<ul style="list-style-type: none"> Aire d'entreposage au quai de Portneuf. 			<ul style="list-style-type: none"> Prioriser l'implantation d'industries dans les espaces prévus à cette fin; Optimiser l'utilisation des infrastructures d'accueil industrielles existantes.
Transport <u>Les systèmes de transport terrestre: (routier, ferroviaire, récréatif)</u> - Réseau routier supérieur; - Certaines routes du réseau local; - Chemins de fer; - Sentiers récréatifs régionaux (Pistes cyclables, sentiers de motoneige et de véhicules tout terrain, sentiers pédestres, circuits de canot-camping, etc). <u>Les systèmes de transport maritime et aérien:</u> - Quai en eau profonde de Portneuf.	<ul style="list-style-type: none"> Travaux d'aménagement et de développement du réseau routier; Travaux d'amélioration du réseau routier; Sentier de randonnée pédestre Trans-Québec. 	Autres équipements de transport maritime (quai, rampe de mise à l'eau, etc); Piste et hydrobases aériennes.	<ul style="list-style-type: none"> Instauration d'un sentier de VTT (Pont-Rouge); Consolidation du circuit de canot sur la rivière Sainte-Anne. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et maintenir les infrastructures de transport existantes dans la région; Réaliser une gestion efficace des corridors routiers; Consolider les infrastructures qui permettent la circulation des biens et des personnes.
Services publics Outils de désincarcération.		Protection civile et protection incendie.		<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et améliorer les équipements et les services collectifs en optimisant leurs retombées sur le milieu; Consolider les équipements utiles pour la collectivité.

9.3) LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES IMPORTANTS

La présente section détermine les équipements et les infrastructures reconnus pour leurs effets structurants au plan de l'organisation du territoire. Elle associe ces derniers à des domaines d'activités distincts et décrit brièvement le contexte dans lequel s'insèrent les projets connus d'équipements et d'infrastructures importants à être mis en place sur le territoire de la MRC de Portneuf.

Les équipements et les infrastructures présents sur le territoire de la MRC de Portneuf se rapportent à l'administration, à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, au tourisme et à la récréation, à la culture, à l'énergie et aux communications, à la gestion des matières résiduelles, à l'industrie, au transport et aux services publics.

9.3.1 ADMINISTRATION

Cette catégorie regroupe les bureaux d'administration régionale et gouvernementale dont la préfecture de la MRC de Portneuf et les centres de services gouvernementaux. La MRC véhicule à leurs endroits des objectifs visant le maintien et la qualité des services offerts auprès de la population.

Tableau 9.3 : Les équipements et les infrastructures structurants dans le domaine de l'administration

MUNICIPALITÉ	ÉQUIPEMENTS/ INFRASTRUCTURES
Cap-Santé	Préfecture de la MRC de Portneuf Centre de services du ministère des Transports Point de services de Services Québec Centre local de développement (CLD)
Deschambault-Grondines	Centre de services agricoles de Deschambault Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)
Donnacona	Cour municipale de Donnacona Centre local d'emploi (CLE) de Portneuf Centre des Ressources humaines Canada Centre administratif de la Commission scolaire de Portneuf Centre de services de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) Centre de distribution d'Hydro-Québec Services correctionnels du Canada (Pénitencier)
Portneuf	Poste de la Sûreté du Québec (Poste auxiliaire) Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)
Saint-Raymond	Poste de la Sûreté du Québec (Poste principal) Cour municipale de Saint-Raymond

Les équipements et les infrastructures projetés

Les projets connus d'équipements et d'infrastructures de nature administrative sont les suivants :

Implantation d'un poste de la Sûreté du Québec à Pont-Rouge

Ce projet consiste en la fermeture des postes principal et auxiliaire de la Sûreté du Québec, localisés respectivement à Saint-Raymond et Portneuf, puis au regroupement des opérations dans un poste unique à Pont-Rouge. Les travaux de construction du nouveau poste, débutés à l'automne 2006, devraient permettre le regroupement des policiers dans leurs nouveaux locaux au printemps 2007.

9.3.2 ÉDUCATION

L'ensemble du réseau des écoles primaires et secondaires, incluant les centres de formation, fait partie des équipements et des infrastructures éducationnels importants situés sur le territoire portneuvois. Des objectifs visant le maintien de ces équipements publics et l'amélioration des conditions de service éducationnel en fonction de l'évolution des besoins sont véhiculés à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement.

Tableau 9.4 : Les équipements et les infrastructures structurants dans le domaine de l'éducation

MUNICIPALITÉ	ÉQUIPEMENTS/ INFRASTRUCTURES
Cap-Santé	École primaire Bon Pasteur Portneuf Elementary School
Deschambault-Grondines	École primaire Le Phare École primaire Saint-Charles
Donnacona	École primaire La Saumonière École secondaire Donnacona École alternative Le Relais Centre de formation professionnelle La Croisée
Neuville	École primaire Courval École primaire Les Bourdons
Pont-Rouge	École primaire Perce-Neige École secondaire Saint-Charles
Portneuf	École primaire Les Sentiers École primaire La Riveraine
Rivière-à-Pierre	École primaire Saint-Cœur-de-Marie

Saint-Alban	École primaire Le Goéland
Saint-Basile	École primaire Les Trois Sources
Saint-Casimir	École primaire Bateau Blanc
Saint-Léonard-de-Portneuf	École primaire Marie du Saint-Sacrement
Saint-Marc-des-Carières	École primaire Sainte-Marie École secondaire Saint-Marc
Saint-Raymond	École primaire Saint-Joseph École primaire Marguerite d'Youville École secondaire Louis-Jobin Centre de formation professionnelle La Croisée
Saint-Ubalde	École primaire La Morelle

Les équipements et les infrastructures projetés

Les versions préliminaires du schéma d'aménagement et de développement faisaient mention d'un projet de construction d'une école secondaire sur le territoire de la ville de Pont-Rouge. Ce projet consistait en l'ajout des deux derniers niveaux d'enseignement du secondaire et le regroupement de l'ensemble des services dans un nouvel établissement. Celui-ci avait pour but, dans un contexte de croissance démographique importante, d'assurer une meilleure répartition des effectifs scolaires dans le secteur est de la MRC de Portneuf.

Dans le cadre de l'élaboration de la version finale du schéma d'aménagement et de développement, la Commission scolaire de Portneuf indiquait qu'elle ne prévoyait pas la construction d'une école secondaire à Pont-Rouge à court ou moyen terme tenant compte des effectifs scolaires actuellement recensés sur son territoire. Dans l'éventualité où les prévisions de clientèle scolaire évoluaient et démontraient la faisabilité d'un tel projet, la MRC de Portneuf appuiera la Commission scolaire de Portneuf dans l'implantation de cet équipement.

9.3.3 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

La MRC de Portneuf reconnaît en tant qu'équipements structurants en matière de santé et de services sociaux l'ensemble des composantes du Centre de santé et de services sociaux de Portneuf (CSSS de Portneuf), soit l'Hôpital régional de Portneuf (HRP), les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et les différents points de services (CLSC). Les objectifs véhiculés par le schéma d'aménagement et de développement consistent à maintenir les équipements de santé et de services sociaux présents sur le territoire portneuvois et à s'adapter aux nouvelles réalités engendrées par

MRC DE PORTNEUF

la reconfiguration du réseau de la santé et des services sociaux et par l'évolution de la structure démographique régionale.

Tableau 9.5 : Les équipements et les infrastructures structurants dans le domaine de la santé et des services sociaux

ÉQUIPEMENTS/ INFRASTRUCTURES	MUNICIPALITÉ
Centre de santé et de services sociaux de Portneuf (CSSS de Portneuf) avec les composantes suivantes :	Siège social au CLSC Saint-Marc-des-Carières
Hôpital régional de Portneuf (HRP)	Saint-Raymond
Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)	Donnacona, Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Raymond
CLSC	Donnacona, Pont-Rouge, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Raymond, Saint-Ubalde

Les équipements et les infrastructures projetés

Dans le cadre de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux (projet de loi 25), le CSSS de Portneuf constitue l'un des acteurs essentiels dans la desserte des services à la population. L'établissement agit comme assise du réseau local de la santé et des services sociaux pour le territoire de la MRC de Portneuf et partage avec ses partenaires du réseau local la responsabilité d'assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services offerts à la population.

Depuis le 30 septembre 2004, la mise en oeuvre du projet régional d'organisation de services intégrés a débuté. Tel que le modèle régional le suggère, le CSSS de Portneuf, né de la fusion du centre local de services communautaires (CLSC), du Centre hospitalier Portneuf et des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), est mis à contribution pour assurer une meilleure intégration des services dans un contexte d'offre globale de service auprès de la population du territoire de la MRC de Portneuf. Cette intégration permettra, entre autres, d'apporter une meilleure réponse aux besoins des personnes. Au palier régional, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale est responsable de la planification, de l'organisation et de l'évaluation de l'ensemble des services de santé et de services sociaux dispensés à la population de chacun des territoires et, par conséquent, voit à l'allocation budgétaire aux établissements.

Pour atteindre les objectifs d'accessibilité, de continuité et de qualité des services offerts à la population, tous les CSSS avec les partenaires de leur réseau local de services doivent d'abord définir leur projet clinique et organisationnel qui est axé sur l'interdisciplinarité entre les divers intervenants et la complémentarité des services.

Centre d'hébergement et de soins de longue durée à Pont-Rouge

Ce projet vise à doter la ville de Pont-Rouge d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée de trente-deux lits. Malgré son importance démographique dans la MRC de Portneuf, cette municipalité doit encore aujourd'hui diriger ses personnes âgées qui requièrent des soins de longue durée vers Donnacona et Saint-Raymond, contraignant ainsi les gens à quitter leur municipalité d'origine. Le centre d'hébergement et de soins de longue durée à Pont-Rouge est inscrit sur la liste des priorités régionales acheminée au ministre de la Santé et des Services sociaux.

9.3.4 TOURISME ET RÉCRÉATION

La MRC de Portneuf reconnaît à titre d'équipements et d'infrastructures structurants en matière de tourisme et de récréation les territoires à statut particulier, les parcs récréatifs régionaux de même que certains équipements récréatifs qui se distinguent pour leur unicité. Les objectifs véhiculés par le schéma d'aménagement et de développement visent la mise en valeur des potentiels de la région, son rayonnement touristique de même que le maintien, l'amélioration et le développement de l'accessibilité publique aux plans d'eau.

Il est à noter que les sentiers récréatifs sont inscrits sous la rubrique traitant du transport. Cependant, un sentier récréatif peut à la fois être inclus sous les rubriques tourisme et récréation ainsi que transport. C'est le cas notamment du parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf qui se veut une piste cyclable multifonctionnelle qui détient également un statut de parc régional.

Tableau 9.6 : Les équipements et les infrastructures structurants dans le domaine du tourisme et de la récréation

ÉQUIPEMENTS/ INFRASTRUCTURES	MUNICIPALITÉ
Zec de la rivière Jacques-Cartier	Cap-Santé, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge
Zec Batiscan-Neilson	Rivière-à-Pierre, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Raymond, TNO
Zec de la Rivière-Blanche	TNO
Réserve faunique de Portneuf	Rivière-à-Pierre, Saint-Raymond, TNO
Parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf	Lac-Sergent, Portneuf (Seigneurie de Perthuis), Rivière-à-Pierre, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Raymond
Parc régional des lacs Long et Montauban	Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Alban, Saint-Ubalde
Vallée du Bras-du-Nord	Saint-Raymond
Parc récréonautique de Portneuf	Portneuf
Marina de Neuville	Neuville

Les équipements et les infrastructures projetés

Plusieurs projets liés au tourisme et à la récréation sont en cours sur le territoire de la MRC de Portneuf. Reconnue en tant que région ressource, Portneuf dispose de nombreux secteurs à fort potentiel qu'il importe de mettre en valeur pour assurer le rayonnement de la région. Les intervenants du milieu travaillent à la mise en valeur de ces potentiels. Les projets d'équipements et d'infrastructure en matière de tourisme et de récréation sont les suivants :

Mise en valeur du parc régional des lacs Long et Montauban

Depuis la fin des années soixante, plusieurs études ont fait état de la qualité de l'environnement et du potentiel récréotouristique du secteur des lacs Long et Montauban. Inscrit au schéma d'aménagement depuis 1990, ce projet a franchi une étape déterminante en 2005 avec la création, par la MRC de Portneuf, du parc régional des lacs Long et Montauban. Le territoire du parc régional occupe une superficie de 83 kilomètres carrés dont 64 kilomètres carrés (77%) en territoire public. Le territoire visé par le parc régional est le lieu d'une multitude d'activités liées à l'exploitation des ressources naturelles, à la villégiature privée et commerciale et à la récréation sous différentes formes.

La mise en valeur de ce territoire constituera un élément moteur du développement touristique régional. Le projet de mise en valeur du parc régional des lacs Long et Montauban vise à procurer de nouveaux espaces naturels accessibles à une clientèle désireuse d'y pratiquer des activités récréatives de plein air. Il répond au désir d'assurer un contrôle du développement dans ce secteur identifié comme un territoire d'intérêt présentant un potentiel récréatif élevé. Ce milieu qui a su conserver la propriété publique du sol fait partie du patrimoine collectif et il importe d'y favoriser une accessibilité publique dans une perspective de protection et de mise en valeur des ressources.

La prochaine étape du projet vise à faire reconnaître officiellement ce parc régional par le biais d'une entente de gestion entre le gouvernement du Québec et la MRC de Portneuf et ce, conformément au cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux.

Poursuite du développement de la vallée du Bras-du-Nord

Située au nord de la ville de Saint-Raymond, la vallée du Bras-du-Nord est un secteur habité connaissant un développement important en matière d'activités récréatives de plein air. Ce secteur exploité sur le plan récréotouristique depuis le début des années 1990 est géré par la Coopérative de solidarité Vallée Bras-du-Nord dont la mission est le développement, la promotion et la commercialisation des activités récréotouristiques dans la ville de Saint-Raymond. Le développement harmonieux du secteur se réalise grâce aux efforts des propriétaires, des entreprises et des travailleurs forestiers dans le but commun de mettre à la disposition de la population locale et régionale des infrastructures de loisirs qui permettront à un plus grand nombre de personnes de pratiquer des activités de plein air.

La vallée du Bras-du-Nord permet actuellement la pratique de nombreuses activités récréotouristiques (canot, kayak, randonnée pédestre et longue randonnée, randonnée équestre, raquette de montagne, escalade de roche et de glace et traîneau à chien). Le secteur comporte notamment un circuit de canot d'une longueur de 17 kilomètres sur la rivière Bras-du-Nord, ainsi qu'un réseau de sentier de randonnée pédestre qui s'inscrit dans la mise en place du Sentier national de marche du Québec (Trans-Québec). La vallée compte actuellement une soixantaine de kilomètres de sentiers de randonnée pédestre qui permettent également la pratique de la raquette pendant la période hivernale.

La coopérative entend améliorer et poursuivre la construction d'infrastructures de qualité et d'aménagements sécuritaires afin de maintenir la renommée du secteur. Celle-ci

MRC DE PORTNEUF

prévoit l'aménagement dans les prochaines années de 30 nouveaux kilomètres de sentiers pédestres qui relieront l'accueil Perthuis à la Station écotouristique Duchesnay. Afin de maximiser la mise en valeur du secteur, une passerelle piétonnière d'une longueur de 80 mètres suspendue au-dessus de la rivière Bras-du-Nord a été construite pour faciliter l'accès à la chute Delaney et à l'ensemble du réseau pédestre. Un lien cyclable a également été aménagé entre la piste Jacques-Cartier/Portneuf, le parc des Cerfs et le circuit de vélo instauré dans la vallée du Bras-du-Nord, soit dans les rangs Sainte-Croix et Saguenay. Divers aménagements viendront compléter le développement de ce secteur, notamment l'aménagement d'un réseau de sentiers de vélo de montagne, l'établissement d'un réseau équestre balisé dans le sud de la vallée, la construction de nouveaux refuges, chalets locatifs et camping rustiques ainsi que la mise en valeur des parois de glace de la vallée par le biais d'aménagements divers.

Parc linéaire riverain en bordure du fleuve Saint-Laurent

La création d'un parc linéaire riverain en bordure du fleuve Saint-Laurent est un projet initié par le comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches. Cet organisme a pour mission de protéger et de mettre en valeur le Saint-Laurent afin de redonner à la population l'usage de son fleuve dans une perspective de développement durable. Ce projet consiste en la création d'un parc linéaire riverain au fleuve Saint-Laurent qui permettrait de développer et de promouvoir les particularités environnementales, géographiques et humaines de ce milieu.

Le fleuve Saint-Laurent et son littoral représentent en effet des éléments importants du potentiel touristique de la région. Ce corridor fluvial est caractérisé par la diversité des activités récréatives offertes tout au long de son parcours. La navigation de plaisance, les sports nautiques, l'observation des paysages, la conservation et l'exploitation des ressources fauniques rendent possible ce contact avec l'environnement fluvial.

Depuis l'identification de ce projet, diverses interventions ont été réalisées comme en témoigne la création d'une aire de reproduction de la sauvagine au marais Léon-Provancher, la construction d'un port de refuge au quai de Portneuf, l'agrandissement de la marina de Neuville ainsi que l'aménagement de divers accès publics au fleuve.

Poursuite du développement du secteur des gorges à Saint-Alban

Le secteur des gorges de la rivière Sainte-Anne à Saint-Alban constitue un lieu qui présente un potentiel élevé pour le développement à des fins récréotouristiques. Situé dans un environnement naturel exceptionnel, ce site est localisé à la jonction de nombreux sentiers récréatifs. Le site présente également un potentiel de développement culturel intéressant en raison de la présence de l'ancienne centrale hydroélectrique Saint-Alban 2.

Divers aménagements ont été réalisés depuis l'année 2000 par l'organisme Action Plan d'eau Plein air qui veille à la revitalisation du secteur. L'aménagement de sentiers et la construction d'un relais d'accueil (Enviro-halte) figurent parmi les réalisations de l'organisme qui y accueille les adeptes du plein air. Les responsables de ce projet entendent poursuivre le développement du secteur. Un chalet locatif sera construit à proximité de la Maison du gardien, récemment restaurée en lieu d'hébergement. L'organisme procède présentement au réaménagement, en centre d'interprétation, de l'immeuble qui abritait autrefois les équipements mécaniques de la centrale hydroélectrique.

Restauration et mise en valeur du site riverain compris entre le quai des Écureuils et la chute du Grand Ruisseau (Donnacona)

Ce projet est issu de la volonté de l'organisme « Les Amis de la vallée du Saint-Laurent » de promouvoir la conservation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent par la réalisation de projets concrets au niveau local. Ce projet prévoit la consolidation et la mise en valeur du site par la réalisation de travaux de restauration et la réalisation de divers aménagements (sentiers, points d'observation, aires de repos, etc.). La concrétisation de ce projet permettra de préserver ce milieu, de mettre en valeur le paysage et d'offrir à la population un accès au fleuve.

Mise en valeur du mont Saint-Bernard

Ce projet consiste à mettre en place un site d'observation et un sentier de randonnée pédestre sur le mont Saint-Bernard, localisé dans la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

9.3.5 CULTURE

Les équipements et les infrastructures structurants liés au domaine culturel sont ceux qui permettent la diffusion, le développement et la conservation du patrimoine culturel de la région. La MRC de Portneuf, reconnue pour l'importance de son environnement culturel et patrimonial, dispose d'établissements d'envergure régionale dont un centre d'archives régional, des salles de spectacles, des centres d'interprétation et des lieux d'exposition.

Tableau 9.7 : Les équipements et les infrastructures structurants dans le domaine de la culture

MUNICIPALITÉ	ÉQUIPEMENTS/ INFRASTRUCTURES
Deschambault-Grondines	Centre d'archives régional de Portneuf
Deschambault-Grondines	Moulin de La Chevrotière et forge
Deschambault-Grondines	Vieux Presbytère de Deschambault
Donnacoona	Salle Luc-Plamondon
Pont-Rouge	Moulin Marcoux
Pont-Rouge	Site de pêche Déry
Saint-Alban	Ancienne centrale de Saint-Alban 2
Saint-Léonard-de-Portneuf	Caserne du Lin
Saint-Raymond	Salle de spectacle L'Espace Culturel

Les équipements et les infrastructures projetés

Afin de soutenir l'éclosion culturelle de la région et d'assurer le développement de nouveaux équipements, la MRC de Portneuf s'est dotée d'une politique culturelle. En plus de véhiculer les grands objectifs de la MRC de Portneuf, la politique culturelle servira à canaliser certains projets voués au développement culturel de la région. Le projet suivant en est un exemple:

Poursuite du développement du réseau muséal de Portneuf

La MRC de Portneuf bénéficie de certains équipements culturels lui permettant de faire connaître ses richesses patrimoniales ou de vulgariser son histoire régionale. Le réseau muséal de Portneuf répond au besoin de mettre en valeur les spécificités propres à chaque municipalité en reliant entre eux un ensemble de centres d'exposition et d'interprétation portant sur le savoir-faire portneuvois. Le circuit « Les voies du savoir » vise à faire découvrir les métiers traditionnels des habitants qui ont façonné le paysage portneuvois. À l'heure actuelle, le circuit dirige le visiteur vers des centres d'interprétation et des sites témoins de la matière transformée, soit : la taille et la sculpture de la pierre à Saint-Marc-

des-Carières, les métiers traditionnels à Deschambault-Grondines, la montaison du saumon à Cap-Santé, la pêche sportive et le savoir-faire artistique à Pont-Rouge, le lin à Saint-Léonard-de-Portneuf, l'extraction du granit à Rivière-à-Pierre, la ferblanterie et l'architecture à Saint-Raymond. La poursuite du développement du réseau muséal de Portneuf vise à greffer au circuit existant de nouveaux lieux témoignant du savoir-faire portneuvois.

9.3.6 ÉNERGIE ET COMMUNICATION

Les équipements et les infrastructures importants en matière d'énergie et de communication sont l'ensemble des installations d'électricité, de gaz, de câblo-distribution, de radiophonie et de téléphonie présents dans la région. Ceux-ci permettent la transmission des communications et la desserte énergétique sur l'ensemble du territoire portneuvois. La MRC de Portneuf favorise une consolidation de ces équipements et de ces infrastructures afin de s'assurer une armature régionale fonctionnelle.

Le tableau suivant présente la liste des équipements et des infrastructures d'énergie et de communication que la MRC de Portneuf juge structurants au plan de l'organisation de son territoire.

Tableau 9.8 : Les équipements et les infrastructures structurants dans le domaine de l'énergie et des communications

ÉLECTRICITÉ	
Équipements de production	
Centrale de Donnacona (4,2 MW)	Cap-Santé
Centrale Bird (4,0 MW)	Pont-Rouge
Centrale McDougall (6,4 MW)	Pont-Rouge
Centrale de Saint-Alban (8,2 MW)	Saint-Alban
Centrale des Chutes-à-Gorry (9,8 MW)	Sainte-Christine-d'Auvergne
Centrale Glenford (4,5 MW)	Sainte-Christine-d'Auvergne
Lignes de transport	
Ligne Chamouchouane/ Jacques-Cartier (735 kV)	Pont-Rouge, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Basile, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Raymond, TNO Lapeyrère
Ligne Jacques-Cartier/ Carignan (735 kV)	Pont-Rouge, Saint-Alban, Saint-Basile, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Raymond, Saint-Thuribe, Saint-Ubalde
Ligne Jacques-Cartier/ Chamouchouane (735 kV)	Pont-Rouge, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Basile, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Raymond, TNO Lapeyrère
Ligne Jacques-Cartier/ Duvernay (735 kV)	Pont-Rouge, Saint-Alban, Saint-Basile, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Raymond, Saint-Thuribe, Saint-Ubalde
Ligne Laurentides/ Jacques-Cartier (735 kV)	Pont-Rouge
Ligne Saguenay/ Jacques-Cartier (735 kV)	Pont-Rouge, Saint-Basile, Saint-Raymond
Ligne Radisson-Nicolet-Des Cantons (450 kV)	Deschambault-Grondines, Saint-Casimir

MRC DE PORTNEUF

Lignes de répartition	
Ligne Alain-Grandbois (315 kV)	Deschambault-Grondines, Saint-Casimir
Ligne Aluminerie Deschambault (315 kV)	Deschambault-Grondines, Portneuf
Ligne Jacques-Cartier/ Deschambault/ Alain Grandbois/ Mauricie (315 kV)	Deschambault-Grondines, Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Basile, Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carières
Ligne Jacques-Cartier/ Mauricie (315 kV)	Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Alban, Saint-Basile, Saint-Casimir, Saint-Gilbert
Ligne Leneuf (69 kV)	Cap-Santé, Portneuf
Ligne Leneuf/ Bowater (69 kV)	Cap-Santé, Donnacona
Ligne Leneuf/ MPI Portneuf (69 kV)	Cap-Santé, Portneuf
Ligne Leneuf/ Neuville (69 kV)	Cap-Santé, Donnacona, Neuville
Ligne Leneuf/ Saint-Raymond/ Spruce Falls (69 kV)	Cap-Santé, Saint-Basile, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Raymond
Postes de transformation	
Poste Jacques-Cartier (735 kV)	Pont-Rouge
Poste Hydro-Québec Grondines (450 kV)	Deschambault-Grondines
Poste Hydro-Québec Grondines-2 (450 kV)	Deschambault-Grondines
Poste Leneuf (315-69 kV)	Cap-Santé
Poste Aluminerie Deschambault (315 kV)	Deschambault-Grondines
Poste Hydro-Québec Deschambault (315 kV)	Portneuf
Poste Alain-Grandbois (315-25 kV)	Saint-Casimir
Poste Hydro-Québec Donnacona (69-25/ 12 kV)- Ancien	Donnacona
Poste Hydro-Québec Donnacona (69-25 kV)- Nouveau	Donnacona
Poste Bowater (69 kV)	Donnacona
Poste Hydro-Québec Neuville (69-12 kV)	Neuville
Poste EMCO (69 kV)	Pont-Rouge
Poste RSP Hydro Pont-Rouge (69 kV)	Pont-Rouge
Poste Leneuf (69-25 kV)	Portneuf
Poste MPI-Portneuf (69 kV)	Portneuf
Poste Ciment-Québec (69 kV)	Saint-Basile
Poste Spruce Falls (69 kV)	Saint-Léonard-de-Portneuf
Poste Hydro-Québec Saint-Raymond (69-25 kV)	Saint-Raymond
GAZ	
Lignes de transport de gaz	
Ligne de Gaz Métro / Gazoduc Trans-Québec & Maritimes	Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Basile, Saint-Raymond
Postes	
Poste de livraison et de détente intégré (Gaz Métro)	Deschambault-Grondines
Poste de livraison / Poste de détente (Gaz Métro)	Donnacona
Poste de livraison (prison) / Poste de détente (Gaz Métro)	Donnacona
Poste de détente (Gaz Métro)	Pont-Rouge
Poste de livraison et de détente intégré (Gaz Métro) et poste de comptage (Trans-Québec & Maritimes)	Portneuf
Poste de détente (Gaz Métro)	Saint-Raymond
TÉLÉCOMMUNICATION ET CÂBLODISTRIBUTION	
Tours de communication	
Alcoa Aluminerie de Deschambault	Deschambault-Grondines

CKNU- Tour de transmission	Saint-Raymond
Communications LAS Inc.	Rivière-à-Pierre
Déry Telecom	Saint-Raymond
Gouvernement du Canada	Deschambault-Grondines
Hydro-Québec	Donnacona (2), Pont-Rouge, Rivière-à-Pierre, Saint-Casimir (2)
Les chemins de fer Québec-Gatineau	Deschambault-Grondines, Rivière-à-Pierre, Saint-Basile
Pompiers	Deschambault-Grondines
Roger Benoît Inc.	Donnacona, Rivière-à-Pierre, Saint-Raymond, Saint-Ubalde
Rogers Communications	Cap-Santé (2), Deschambault-Grondines, Neuville, Pont-Rouge, Saint-Raymond, Saint-Ubalde
Société Telus Communications	Cap-Santé, Neuville, Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Alban, Saint-Raymond
Tour radio-téléphone	Saint-Thuribe
Transport Canada (trafic aérien)	Neuville
Vidéotron	Donnacona
Westower Leasing Canada Inc.	Saint-Raymond
Équipements de câblodistribution	
Équipements de câblodistribution	Deschambault-Grondines, Pont-Rouge, Rivière-à-Pierre, Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Raymond, Saint-Ubalde
Télévision communautaire CJSR	Saint-Raymond
Équipements de communication radio	
Radio communautaire FM (CKNU)	Donnacona
Antenne de transmission pour camionneurs	Saint-Léonard-de-Portneuf
Bases de radio amateur	Saint-Ubalde
Équipements de téléphonie	
Bell Canada- Poste de fibre optique	Donnacona
Bell Canada- Bâtiment de fibre optique	Deschambault-Grondines
Société Telus Communications- Centre de services téléphoniques	Donnacona
Société Telus Communications- Centres d'appels téléphoniques	Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Alban, Saint-Basile, Saint-Casimir, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Raymond (2), Saint-Ubalde
Société Telus Communications- Poste téléphonique	Saint-Ubalde
Service Internet Haute vitesse (Service non uniforme sur l'ensemble du territoire)	Cap-Santé, Donnacona, Lac-Sergent, Neuville, Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Basile, Saint-Casimir, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Raymond, Saint-Ubalde

Les équipements et les infrastructures projetés

Démantèlement de l'ancien poste 69-25/12 kV à Donnacona

La Société Hydro-Québec a procédé en 2006 à la construction d'un nouveau poste de distribution de 69-25 kV à proximité du poste actuel prenant place à l'est du site de dépôt de neige usée de la ville de Donnacona. La construction de ce nouveau poste de distribution, d'une capacité maximale de 120-25 kV, engendrera le démantèlement du poste actuel (poste Donnacona 69-25/12 kV), prévu en 2007.

Démantèlement du poste de Neuville et de la ligne le reliant au poste Donnacona

Dans le contexte de la construction du futur poste Anne-Hébert à Saint-Augustin-de-Desmaures, la Société Hydro-Québec prévoit le démantèlement, en 2011-2012, du poste à 69-12 kV de Neuville et de la ligne le reliant au poste Donnacona.

Service Internet à haute vitesse

Ce projet consiste à assurer la fourniture du service Internet à haute vitesse sur toutes les portions du territoire habitées de la MRC de Portneuf qui ne sont pas desservies actuellement par un tel service. Ce projet garantit, d'ici la fin de l'année 2006, une couverture minimale de 90% des foyers et des entreprises qui n'ont pas déjà accès au service Internet à haute vitesse sur le territoire de la MRC de Portneuf.

9.3.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les équipements et les infrastructures structurants liés à la gestion des matières résiduelles regroupent les lieux d'élimination, de traitement et de valorisation des matières résiduelles utiles à l'ensemble de la communauté portneuvoise. Plus particulièrement, il s'agit des lieux d'enfouissement sanitaire, du centre régional de traitement des boues de fosses septiques de même que des entreprises oeuvrant dans la récupération de matériaux divers et dont les activités desservent l'ensemble de la collectivité. La MRC de Portneuf poursuit des objectifs de consolidation à l'égard de ces équipements et de ces infrastructures. Elle appuie également les initiatives dans le domaine du réemploi, de la récupération et du recyclage afin d'augmenter la durée de vie des lieux d'enfouissement sanitaire.

Tableau 9.9 : Les équipements et les infrastructures structurants dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

ÉQUIPEMENTS/ INFRASTRUCTURES	MUNICIPALITÉ
Centre régional de traitement des boues de fosses septiques de Deschambault	Deschambault-Grondines
Lieux d'enfouissement sanitaire de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf	Neuville, Saint-Alban ¹ , Saint-Raymond
Ressourcerie de Portneuf	Saint-Marc-des-Carières

1 Ce site fait l'objet d'un certificat d'autorisation émis en 1998 pour l'implantation d'un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire qui n'est pas en exploitation à ce jour. Actuellement, celui-ci accueille uniquement les matériaux secs qui sont en partie enfouis ou transportés au site localisé à Neuville.

Les équipements et les infrastructures projetés

Les projets relatifs à la gestion des matières résiduelles s'inscrivent dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Portneuf.

Éco-centre régional (matériaux secs et encombrants, RDD, métaux, ferrailles, autres)

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf prévoit l'aménagement d'un éco-centre pour favoriser la récupération des matériaux secs (bois, gypse, béton, bardeaux d'asphalte, etc.), des encombrants (meubles, électroménagers, appareils électroniques, etc.), des métaux et ferrailles, des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières valorisables. Cet éco-centre sera aménagé à l'entrée du lieu d'enfouissement sanitaire de la régie, à Neuville.

9.3.8 INDUSTRIE

Certains lieux ou établissements liés au domaine industriel constituent des équipements et des infrastructures structurants sur le plan de l'organisation du territoire. Il s'agit notamment des parcs industriels et des centres de création d'entreprises. La MRC de Portneuf favorise l'utilisation optimale de ces infrastructures d'accueil et y oriente l'implantation de nouvelles industries.

Tableau 9.10 : Les équipements et les infrastructures structurants dans le domaine de l'industrie

ÉQUIPEMENTS/ INFRASTRUCTURES	MUNICIPALITÉ
Parc industriel Deschambault-Grondines/ Portneuf	Deschambault-Grondines, Portneuf
Parc industriel de Donnacona	Donnacona
Parc industriel de Portneuf	Portneuf
Parc industriel de Saint-Marc-des-Carières	Saint-Marc-des-Carières
Parcs industriels de Saint-Raymond	Saint-Raymond
Centre de création d'entreprise	Saint-Raymond
Carrefour de la nouvelle économie (CNE)	Pont-Rouge

Les équipements et les infrastructures projetés

Afin de rentabiliser les infrastructures existantes et de fournir des équipements utiles à l'ensemble des industriels, la MRC planifie le projet suivant :

Aire d'entreposage au quai de Portneuf

La construction d'une aire d'entreposage d'une superficie de 25 000 mètres carrés au quai de Portneuf est un projet qui figure au schéma d'aménagement de première génération. Initié dans le cadre de la venue de l'aluminerie Loralco, ce projet a pour but de bonifier l'offre régionale en matière d'infrastructures industrielles disponibles aux entreprises de la région.

9.3.9 TRANSPORT

Tel qu'il a été décrit à la section 8.5.3 du présent document, les équipements et les infrastructures de transport qui ont un impact structurant sur l'organisation du territoire sont les routes du réseau supérieur, certaines routes du réseau local, le réseau ferroviaire régional, le quai en eau profonde de Portneuf de même que certains axes récréatifs qui permettent les liaisons interrégionales. Il est à noter que le parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf figure dans deux catégories d'équipements (tourisme/ récréation et transport) en raison de son statut de parc régional et de sentier récréatif régional.

La MRC favorise la conservation et le maintien des équipements et des infrastructures de transport importants qui sillonnent son territoire. Elle souhaite

notamment conserver l'intégrité du parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf et assurer la qualité de son environnement immédiat.

Tableau 9.11 : Les équipements et les infrastructures structurants dans le domaine du transport

ÉQUIPEMENTS/ INFRASTRUCTURES	MUNICIPALITÉ
Transport terrestre (routier, ferroviaire, récréatif)	
Réseau routier supérieur	Ensemble des municipalités
Routes du réseau local <ul style="list-style-type: none"> • Rang Sainte-Angélique • Route 358 entre Pont-Rouge et Cap-Santé (Rang de l'Enfant-Jésus) • Axe Rang du Brûlé/ Chemin de la Pêche/ Rang Terrebonne/ Chemin de la Station 	Saint-Basile Cap-Santé, Pont-Rouge Cap-Santé, Pont-Rouge, Saint-Basile
Chemin de fer Canadien National	Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Neuville, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carrières, TNO
Chemin de fer Québec-Gatineau (CFQG)	Deschambault-Grondines, Neuville, Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Basile
Route verte	Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Neuville, Portneuf
Parc régional linéaire Jacques-Cartier/ Portneuf	Lac-Sergent, Portneuf (Seigneurie de Perthuis), Rivière-à-Pierre, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Raymond
Piste Dansereau/ La Liseuse	Pont-Rouge
Sentiers de motoneige	Ensemble des municipalités
Sentiers de motoquad reconnus	À venir
Sentier de randonnée pédestre Trans-Québec	Portneuf (Seigneurie de Perthuis), Saint-Alban, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Raymond et Saint-Ubalde
Circuits de canot-camping	Lacs Long et Montauban, rivières Blanche, Jacques-Cartier, Batiscan, Jeannotte, Bras-du-nord et Sainte-Anne
Transport maritime et aérien	
Quai en eau profonde de Portneuf	Portneuf

Les équipements et les infrastructures projetés

La section 8.6 du présent document traite des projets de développement du réseau routier et des améliorations à apporter aux équipements et aux infrastructures de transport routier importants présents sur le territoire de la MRC de Portneuf. Ces projets concernent les voies de circulation suivantes :

- Route 365 (voie de contournement à Pont-Rouge);
- Rang du Brûlé (Pont-Rouge);
- Amélioration de la route 354 (Saint-Casimir);
- Amélioration de la route 365, de l'autoroute Félix-Leclerc à Saint-Raymond;
- Amélioration de la route 367, de Saint-Raymond à Rivière-à-Pierre;
- Amélioration de la traversée d'agglomération à Saint-Raymond;
- Entretien des structures (ouvrages d'art);
- Route 365 (pont surplombant la rivière Jacques-Cartier à Pont-Rouge);
- Intersection de la route 138 et du chemin du Bois-de-l'Ail (Cap-Santé).

Outre les projets de développement et d'amélioration du réseau routier portneuvois, les projets suivants concernent les équipements et les infrastructures de transport récréatif :

Sentier de randonnée pédestre Trans-Québec

Ce projet consiste à établir un sentier de randonnée pédestre d'une longueur de soixante kilomètres dans la partie nord de la MRC de Portneuf, lequel sera éventuellement relié au sentier Trans-Québec. Ce sentier parcourra la ville de Saint-Raymond et le secteur Bras-du-Nord, les municipalités de Saint-Léonard-de-Portneuf et de Sainte-Christine-d'Auvergne, la seigneurie de Perthuis dans la ville de Portneuf et les municipalités de Saint-Alban et de Saint-Ubalde. Il reliera deux attraits touristiques majeurs, soit la station écotouristique de Duchesnay à l'est et le parc régional des lacs Long et Montauban à l'ouest. Actuellement, le sentier de randonnée pédestre est réalisé par endroits, soit de façon plus particulière dans le secteur des lacs Long et Montauban et dans le secteur de Saint-Raymond.

Instauration d'un sentier de véhicules tout-terrain à Pont-Rouge

Un sentier d'hiver de véhicules tout-terrain est prévu dans la ville de Pont-Rouge. Celui-ci permettra de rejoindre Loretteville en passant par le sentier Trans-Québec.

Consolidation du circuit de canot sur la rivière Sainte-Anne

La consolidation du circuit de canot sur la rivière Sainte-Anne vise à améliorer les accès et les équipements d'accueil aux abords de la rivière.

9.3.10 SERVICES PUBLICS

La sécurité publique est une préoccupation majeure pour la MRC de Portneuf. Cette préoccupation se traduit par la reconnaissance des équipements et des infrastructures qui permettent d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de la population. Les équipements de services publics structurants sur le plan de l'organisation du territoire sont les équipements de sécurité utiles à l'ensemble de la collectivité. Sur le territoire de la MRC de Portneuf, les appareils de désincarcération répondent à ce critère. La MRC de Portneuf véhicule des objectifs visant le maintien et l'amélioration des équipements de services publics afin d'optimiser leurs retombées sur le milieu.

9.4) LES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES DANS LA MRC DE PORTNEUF

9.4.1 LA PLANIFICATION DES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT PRIVÉES

Les ressources d'hébergement privées sont des maisons offrant des services d'hébergement, de soutien et d'assistance aux personnes aux prises avec des difficultés. Certains de ces établissements, en raison de leur capacité d'accueil, ne sont assujettis à aucune norme quant à l'aménagement physique des lieux. Il s'agit plus particulièrement des maisons de logement de neuf chambres et moins. La MRC de Portneuf se préoccupe de la qualité de vie de la clientèle hébergée dans ce type d'établissement qui n'est pas assujettie à la *Loi sur la sécurité dans les édifices publics* et, à cet égard, formule l'objectif suivant :

- *Assurer des conditions de vie salubres et sécuritaires aux occupants des ressources d'hébergement privées.*

Le réseau public de la santé compte quatre centres d'hébergement pour personnes âgées sur le territoire de la MRC de Portneuf. À l'heure actuelle, ces

établissements ont un taux d'occupation qui s'élève à 90% de leur capacité d'accueil. Une étude sectorielle de la population réalisée par la MRC de Portneuf révèle que le phénomène de vieillissement de la population portneuvoise ira en s'accroissant au cours de la prochaine décennie. Par conséquent, la MRC de Portneuf appréhende pour les prochaines années une augmentation des besoins en hébergement pour les personnes âgées se traduisant par davantage de pression à l'endroit du réseau public de la santé et une sollicitation accrue face à l'ouverture de nouvelles ressources d'hébergement privées.

La législation relative à la sécurité dans les édifices publics comporte des normes de construction et d'exploitation auxquelles les maisons de logement de neuf chambres et moins ne sont pas assujetties. Ainsi, de nombreuses résidences privées pour personnes âgées et plusieurs établissements d'hébergement pour personnes aux prises avec des difficultés situés sur le territoire portneuvois peuvent exercer leurs activités sans égard au respect des normes relatives à la santé et à la sécurité publique, à l'entretien et à l'inspection des bâtiments contenues à la réglementation provinciale. Afin de prévenir les situations abusives et d'assurer des conditions de vie adéquates à sa population, la MRC de Portneuf a établi un cadre d'intervention à l'égard des ressources d'hébergement privées situées sur son territoire.

Ce cadre d'intervention a été réalisé suivant une approche globale et intégrée. Une première rencontre réunissant les principaux intervenants du milieu aura permis d'échanger sur la problématique et de convenir de l'importance d'instaurer un cadre réglementaire applicable aux ressources d'hébergement privées dans Portneuf. Une seconde rencontre aura par la suite permis de s'entendre sur le contenu normatif à être intégré à la réglementation régionale. Ce cadre normatif est intégré au document complémentaire et fait partie intégrante du schéma d'aménagement et de développement.

9.4.2 L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AUX ÉDIFICES PUBLICS

L'accessibilité aux lieux publics (commerces, restaurants, hôtels, théâtres, cinémas, parcs, camping) et aux édifices publics (hôtels de ville, bibliothèques, centres récréatifs, arénas, etc.) est une condition essentielle à l'intégration des personnes handicapées. La MRC de Portneuf se préoccupe des conditions de vie de sa population et à cet égard, souscrit au grand principe de l'accessibilité universelle en formulant l'objectif spécifique suivant :

- *Faciliter l'accès des personnes handicapées et à mobilité réduite aux édifices publics situés sur le territoire.*

Afin d'assurer le respect du principe de l'accessibilité universelle, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* oblige l'élimination de toutes les barrières architecturales lors de la construction de nouveaux édifices publics ou lors de la transformation et de la rénovation de bâtiments existants. Le *Code national du bâtiment* constitue l'outil de référence pour les municipalités qui doivent s'assurer que des mesures sont en place afin de faciliter l'accès des personnes handicapées dans les endroits publics situés sur leur territoire. Celui-ci prescrit des normes d'aménagement des lieux et des édifices publics qui respectent les principes de l'accessibilité universelle aux édifices publics.

Afin de s'assurer une application uniforme de ce grand principe sur le territoire, la MRC de Portneuf intègre une norme visant l'application obligatoire du *Code national du bâtiment* à l'intérieur de son document complémentaire. Les municipalités devront intégrer cette prescription à l'intérieur de leur réglementation d'urbanisme et s'assurer de son application. Elles pourront également prescrire des normes supplémentaires à l'endroit des lieux et des édifices publics situés sur leur territoire afin de tenir compte de certains besoins particuliers des personnes handicapées. En effet, quoique le *Code national du bâtiment* réponde à des objectifs conjuguant accessibilité et sécurité, celui-ci ignore certains besoins particuliers des personnes handicapées.